

## Amiante Carto

---

**De:** Jean Yves Toulliou <Jean-Yves.Toulliou@canalisateurs.com>  
**Envoyé:** lundi 6 octobre 2014 11:34  
**À:** Amiante Carto  
**Objet:** Amiante - Carto Appel à chantiers  
**Pièces jointes:** Amiante-Carto-Adhérents CdF (appel à chantiers).pdf; Projet CARTO Amiante Information entreprises\_091114(CdF).docx; Plaquette CARTO amiante\_091114 (CdF).pdf; Fiche de recueil de données chantier\_091114\_FNTP-CdF.xlsx; Techniques d'Intervention sur cana MCA (D-CT-MB-GdP) (6-06-13).doc; BPU\_Mesures environnementales\_24 09 2014.docx

**Importance:** Haute

### A l'attention des :

- Membres du Conseil d'Administration de CANALISATEURS de FRANCE
- Adhérents de CANALISATEURS de FRANCE

### Copie aux :

- Membres de la COMSECU de CANALISATEURS de FRANCE
- Délégués (DR, DA, DD) de CANALISATEURS de FRANCE
- Secrétaires généraux FRTP

### Pièces jointes :

1. **Lettre du Président de la Commission Sécurité aux adhérents**
2. Projet CARTO Amiante Information entreprises\_091114(CdF)
3. Plaquette CARTO amiante\_091114 (CdF)
4. **Fiche de recueil de données chantier 091114\_FNTP-CdF**
5. **Techniques d'Intervention sur cana MCA (D-CT-MB-GdP) (6-06-13)**
6. BPU\_Mesures environnementales\_24 09 2014

Bonjour à tous,

La campagne CARTO est lancée.

Afin d'engranger au plus vite des mesures valorisant les techniques promues par CdF parce que, bien mises en œuvre, elles devraient garantir le 1<sup>er</sup> niveau d'empoussièremement (**≤ 10 fb/1 a/c du 1/07/2015**)

**Il est urgent de présenter des chantiers (coupe-tube et/ou marteau-burin et/ou scie égoïne).**

Les mesures au poste de travail sont financées par l'OPPBTBTP.

Les mesures environnementales (mesures de bruit de fond), préalables aux interventions sur les canalisations A-C,

sont commandées par l'Entreprise et remboursées par CdF sur présentation de la facture acquittée.

Avec tous nos remerciements anticipés pour la célérité apportée à la transmission sur l'adresse créée pour l'occasion (Amiante Carto : [amiante-carto@canalisateurs.com](mailto:amiante-carto@canalisateurs.com)) de la PJ n° 4 renseignée par toute Entreprise en mesure

- de répondre aux conditions contenues dans la PJ N°2
- d'établir et mettre en œuvre ses modes opératoires en respectant les recommandations contenues dans la PJ n° 5 (découpe à l'aide d'outils manuels).

Très Cordialement

**Jean-Yves TOULLIOU**  
**CANALISATEURS de FRANCE**

Paris, le 6 octobre 2014

N. Réf : EL/JYT N°14.0380

*A l'attention des adhérents de*

Affaire suivie par :  
Jean-Yves TOULLIOU  
Tel : 01 45 63 26 08

*CANALISATEURS de FRANCE*

Le Président de la Commission Sécurité de

CANALISATEURS de FRANCE

Objet : Amiante – campagne CARTO.<sup>1</sup>

Cher adhérent,

Appelée de nos vœux depuis la publication en 2011 du tableau<sup>2</sup> de synthèse META, la campagne CARTO vient d'être lancée. Elle a nécessité plus de 2 ans pour la définition et la mise au point des protocoles, stratégies de prélèvements et conventions.

La remontée des mesures effectuées par quelques entreprises nous encourage à poursuivre la promotion de nos modes opératoires qui, pour 0 fibre détectée, se traduisent après traitement statistique par des valeurs retenues les situant trop souvent au 2<sup>o</sup> niveau d'empoussièrement.

De plus, même les bons résultats enregistrés ne sont toujours pas pris en considération voire sont contestés<sup>3</sup> par certains inspecteurs du travail, ramenant parfois les employeurs au tableau de synthèse tant décrié.

Raisons pour lesquelles la FNTP et CANALISATEURS de FRANCE soucieux de voir prises en considération nos contraintes et méthodes de travail, très différentes de celles en vigueur dans le bâtiment (enceinte fixe en dépression, sas,...) se sont engagés à participer activement à la campagne de mesures CARTO. Celle-ci a pour but de bien évaluer, suivant les nouveaux protocoles et stratégies de mesure, le niveau d'empoussièrement à retenir pour ranger chaque mode opératoire.

**Pouvez-vous nous proposer rapidement des chantiers se déroulant dans les prochaines semaines et comportant des travaux sur canalisation en amiante-ciment ?**

**Il est urgent de les présenter sinon les 20 mesures risquent d'être réalisées par d'autres professions ce qui pourrait être fort préjudiciable à la reconnaissance de nos modes opératoires dont nous voulons assurer la promotion. Garants de faible émission, ils contribuent à la protection de nos collaborateurs.**

---

<sup>1</sup> Cartographie des empoussièrelements

<sup>2</sup> Synthèse contestée auprès de l'Administration (INRS et DGT) par CANALISATEURS de France tant au niveau de l'amalgame effectué entre les gaines du bâtiment et les canalisations extérieures, qu'à celui de la prise en compte des valeurs extrêmes pour, par principe de précaution, inscrire les modes opératoires aux niveaux d'empoussièrement 2 et/ou 3.

<sup>3</sup> Pour des faibles niveaux d'empoussièrement, il faut des temps de prélèvement qui sont très souvent bien supérieurs à la durée réelle d'intervention, d'où 3 séquences de prélèvement d'une ½ h avec 4 pompes pour obtenir les 840l d'air à analyser, nécessités pour valider une mesure et les 20 mesures (au minimum) nécessitées pour un bon traitement statistique.

Nous avons besoin de faire effectuer des mesures sur des chantiers où seront pratiquées les découpes de canalisation amiante-ciment suivantes :

- au coupe-tube
- au marteau-burin
- à la scie égoïne

ces différentes techniques pouvant être prises en compte sur un même chantier sous réserves qu'elles ne soient pas source de pollution sur les opérations voisines (interdistance minimale de 100m) ;le sciage (scie sabre) sera évalué dans une 2<sup>e</sup> phase de cette campagne.

**Les techniques d'intervention préconisées<sup>4</sup> par Canalisateurs de France devront être rigoureusement respectés.**

Les mesures effectuées au poste de travail sous la supervision d'un agent de la CARSAT ou de l'OPPBT, sont organisées par un laboratoire de mesures mandaté et financé par l'OPPBT et les résultats pour lesquels l'anonymat est garanti, sont communiqués à l'entreprise.

Une différenciation entre les entreprises de CANA et les autres n'ayant pu être obtenue au niveau de la base tenue et anonymisée par le Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNED mandaté par la convention pour assurer la logistique de cette campagne), il vous est demandé de communiquer au syndicat CANALISATEURS de France vos login et mot de passe afin que l'on puisse, en vous garantissant le respect et l'anonymat de vos propres données, s'assurer du traitement qui leur est accordé afin d'être en mesure de prévenir tout amalgame possible entre les opérations réalisées par les adhérents de « cana » et celles réalisées par des « déconstructeurs », amalgame dénoncé en son temps par le syndicat à la parution des résultats de la campagne META.

La mesure de bruit de fond jugée nécessaire tant par la FNTP que par les syndicats de spécialité n'étant pas pris en compte par l'OPPBT sera commandée par l'Entreprise,remboursée par le syndicat sur présentation de la facture.

Pour de plus amples informations, je vous invite à prendre connaissance du dossier CARTO mis en ligne sur le site de Canalisateurs de FRANCE et à adresser votre dossier renseigné<sup>5</sup> à [amiante-carto@canalisateurs.com](mailto:amiante-carto@canalisateurs.com)

Comptant beaucoup sur votre participation et vous remerciant par avance de votre contribution, nous vous prions de croire, cher adhérent, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Étienne LUC**  
Président de la COMMISSION SÉCURITÉ  
de CANALISATEURS de FRANCE



---

<sup>4</sup> Enrober la zone de coupe de la canalisation avec du géotextile puis l'imprégner de produit surfactant afin d'effectuer une première fixation et un encapsulage localisé temporaire (avant évacuation).

<sup>5</sup> Fiche de recueil de donn+@es chantier\_091114\_FNTP-CdF